

Affaire Mawda : l'Etat belge va devoir rendre des comptes

Communiqué de presse de Défense des Enfants International- Belgique du 23/11/2020

Sujet : Affaire Mawda - L'association Défense des enfants international-Belgique a décidé de citer l'Etat belge en justice

Le procès du meurtre de la petite Mawda commence ce lundi 23 novembre devant le tribunal Correctionnel de Mons. Procès emblématique s'il en est puisqu'il concerne la mort d'une enfant de deux ans qui n'avait pas choisi de naître sur la route de l'exil, d'avoir une courte vie chahutée d'un refuge à un autre et certainement pas d'être prise en charge comme du gibier par une meute de policiers convaincus par leur hiérarchie et le pouvoir politique que cette action est légitime dans un Etat démocratique.

Outre le présumé chauffeur et le présumé convoyeur de la camionnette dans laquelle Mawda a été abattue, ce procès ne concerne que le policier qui a tiré sur la détente et donc directement provoqué la mort. La justice décidera de sa culpabilité, s'il était justifié de sortir son arme et de tirer sur un véhicule en marche (fût-ce dans les pneus comme le soutient la défense, comme si c'était là une justification acceptable), avec tous les risques que cela comportait (si les pneus avaient été atteints, il y a fort à parier qu'il y aurait eu plusieurs morts).

Mais en l'état, cette justice ne pourra pas se prononcer sur la responsabilité qui semble écrasante des autorités policières, judiciaires et politiques, pour la bonne et simple raison que le Parquet a estimé ne pas devoir les mettre à la cause.

Pourtant, ce drame, qui endeuille une famille pour l'éternité, n'aurait pas pu avoir lieu si le discours et les actes politiques n'avaient pas depuis des années assimilé les migrants à des sous-êtres, indignes de notre accueil et protection.

Il n'aurait pas eu lieu si la police, mettant en œuvre cette politique inqualifiable, n'avait pas cru bon d'organiser des opérations de chasse des migrants.

Ce procès ne traitera pas non plus de tout ce qui s'est passé une fois le véhicule immobilisé : la manière dont la famille a été interpellée alors que leur enfant était mourante, l'interdiction qui leur a été faite d'accompagner leur enfant dans l'ambulance, leur maintien dans un cachot pendant des longues heures avec le frère de Mawda, âgé de quatre ans, qui a vu sa petite sœur abattue d'une balle dans la tête et qui sera aphasique pendant une semaine alors que leur fille agonisait, les mensonges des autorités, les tentatives de cacher la vérité et de maquiller le crime en accident, qui plus est soi-disant provoqué par les parents accusés d'avoir brisé une vitre de la camionnette en se servant de Mawda comme bélier..

Défense des Enfants International – Belgique

Rue Marché aux Poulets 30 – 1000 Bruxelles

N° entreprise : 0447.397.058 – RPM : Bruxelles – IBAN : BE89 0682 1223 2185

E: info@defensedesenfants.be W: www.defensedesenfants.be T: +32 2 203 79 08

C'est là que le sommet de l'indécence a été atteint, par une déshumanisation qui n'a aucun équivalent en Belgique puisqu'elle est le fait même d'organes de l'Etat censés rendre justice, protéger la population et singulièrement les plus faibles d'entre eux, les enfants.

Pointons encore un élément qui a été largement occulté jusqu'ici : **il y avait dans la camionnette plusieurs autres enfants** en plus du frère de Mawda, un autre bébé et deux jeunes adolescents qui ont tous été **arrêtés et maintenus en détention plusieurs heures, avant d'être relâchés dans la nature sans le moindre accompagnement et en contradiction avec les obligations de protection qui incombent à tout Etat qui a ratifié la Convention des droits de l'enfant.**

Pour Mawda, pour son frère Ali, pour les autres enfants qui ont vécu cet enfer dans cette camionnette, et aussi pour tous les autres enfants migrants qui n'ont jamais, au grand jamais, voix au chapitre, l'association Défense des enfants international-Belgique a décidé de citer l'Etat belge en justice pour qu'il doive rendre des comptes sur tous les éléments du traitement de cette affaire, pour que des leçons soient tirées et que plus aucune enfant n'ait à subir ce que Mawda, son frère et ses parents ont subi.

Contact : Benoit Van Keirsbilck – 0497/420.777

Défense des Enfants International – Belgique

Rue Marché aux Poulets 30 – 1000 Bruxelles

N° entreprise : 0447.397.058 – RPM : Bruxelles – IBAN : BE89 0682 1223 2185

E: info@defensedesenfants.be W: www.defensedesenfants.be T: +32 2 203 79 08